



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS RCA24 22008, RCA24 22009 ET RCA2422010

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 15 octobre 2024, les règlements suivants :

RCA24 22008: Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005)

RCA24 22009: Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA11 22010)

RCA24 22010: Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 22014)

Ces règlements entrent en vigueur le 18 octobre 2024 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 18 octobre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Daphné Claude